

M. Damourette. Messieurs, il est question de décréter si on déclarera que la patrie est en danger. Je sais, comme tous ceux qui depuis plusieurs jours insistent pour cette déclaration, que la patrie est fortement menacée, que des armées ennemies s'avancent de toutes parts et se préparent à la déchirer ; je sais aussi que les projets qui se préparent dans le Midi, tout gigantesques qu'ils me paraissent, ajoutent encore à la nécessité de déployer une grande énergie ; mais cette énergie est tout entière dans notre courage, dans la confiance réciproque de tous les pouvoirs, de tous les bons citoyens, et dans les efforts combinés résultant de cette union indissoluble sans doute, dont nous venons de resserrer plus fortement les nœuds.

En effet, Messieurs, à quoi servirait cette déclaration, si toutes les volontés ne restaient pas unies, si l'affaire de la municipalité de Paris, jetée parmi nous comme une pomme de discorde, devenait une affaire de parti, et ne tendait à rien moins qu'à armer les citoyens les uns contre les autres ? Il serait pressant, sans doute, de crier, avec M. Thuriot : Français ! levez-vous, la patrie est en danger, si tous devaient se lever à l'instant pour frapper d'accord ; mais annoncer ce cri-terrible lorsque les passions dominent encore, n'est-ce pas appeler et précipiter sur nous toutes les horreurs de la guerre civile ? Quoi ! au moment où l'Assemblée nationale vient de donner l'exemple le plus mémorable de générosité et de patriotisme, faut-il qu'un objet individuel réveille toutes les préventions ? Faut-il que des corps faits pour établir l'ordre, deviennent le sujet d'une scission générale ? Ne vaudrait-il pas mieux étouffer à jamais tout sujet de discorde ? Est-il donc impossible que les représentants élus de la nation et son représentant héréditaire prononcent d'accord la cessation de toutes poursuites dans une affaire dont la solution, quelle qu'elle soit, ne peut manquer de diviser les citoyens ?

Plusieurs membres : Non ! non ! (Bruit.)

M. Damourette. Est-il impossible de cimenter une union durable, surtout lorsque la patrie offensée demande l'oubli de tout ? Ah ! Messieurs, on ne manqué jamais de moyens, lorsqu'on veut de bonne foi sauver la patrie. Est-ce lorsque l'ennemi est aux portes, que l'on doit perdre le temps à de vaines et ridicules déclamations ! Unissons-nous au roi, pour prononcer un oubli formel de tout ce qui a rapport à la malheureuse journée du 20 juin, et que tout prenne une marche uniforme.

Pressons les mouvements du pouvoir exécutif au lieu de les entraver ; oublions des fautes dont il faudrait rechercher trop loin le principe ; et en supposant qu'il y eut un temps où le ministère fut plus patriote, songeons que le patriotisme lui-même n'est pas exempt d'erreurs ; songeons que c'est à ce ministère même que nous devons nos premiers revers, pour avoir attaqué sans précautions, sans préparatifs suffisants, pour avoir armé ainsi contre nous les puissances étrangères, dont il est clair, dont il est prouvé que les dispositions n'étaient pas pour une guerre offensive.

Que de toutes parts on abjure, et l'amour-propre, et l'ambition, et l'envie, et la rivalité, et la prévention, et l'inimitié, enfin toutes les passions qui déshonorent et désunissent les hommes ; que les deux pouvoirs se surveillent, mais s'entraident et se respectent ; et alors, au lieu d'annoncer que la patrie est en danger, vous pourrez proclamer solennellement qu'elle est sauvée ... (Murmures dans les tribunes.)

M. le Président. Je rappelle les citoyens au respect qu'ils doivent à l'Assemblée nationale.

M. Damourette ... parce que les volontés seront unies, parce que nous n'aurons plus à combattre que les ennemis du dehors et une poignée d'aristocrates devenus nuls au dedans.

Il est prouvé, ou du moins j'ai cru remarquer par les différents rapports qui vous ont été faits, que tous ces ennemis réunis forment au plus deux cent mille hommes, et que vous en avez à leur opposer deux cent quarante mille dont vous pouvez disposer à l'instant, et qu'il n'est question que de distribuer avantageusement sur les différents points des frontières à raison des forces que l'ennemi présente. Certes, Messieurs, lorsque l'on est à forces égales, et fût-on même inférieur en nombre, lorsque l'on est propriétaire du terrain pour lequel on combat, lorsque l'on est maître de choisir et de déterminer sa position, lorsque l'on voit autour de soi, ses foyers, sa femme, ses enfants, lorsqu'enfin on est soutenu par un peuple tout entier qui veut sa liberté, je ne conçois pas que l'on puisse jeter dans l'Empire ce cri

d'alarme : la patrie est en danger, danger qui n'existe, selon moi, que dans les défiances douloureuses que l'on se plaît à entretenir, danger qu'il ne tient qu'à nous de faire disparaître.

Pour moi, Messieurs, je pense qu'il ne faut avoir recours aux mesures extrêmes que dans l'extrême nécessité.

En effet, si cette annonce, qui peut paraître effrayante à bien des gens, ne produisait pas tout l'effet que vous vous proposez ; si, à ce cri, la terre ne montrait pas aussitôt ces légions armées que l'on vous annonce devoir sortir de son sein, quels moyens vous resterait-il à employer dans l'extrême péril ?

J'ai entendu dire à M. Lasource, qu'alors la chose publique serait perdue ; je suis bien loin de convenir de ce fait avec lui, mais je sens que le danger alors deviendrait bien plus grand, et pourquoi ? Parce que vous auriez rompu par un mouvement précipité votre dernier ressort électrique, parce qu'alors la méfiance et la crainte s'empareraient des esprits faibles et froids, parce qu'enfin l'insuccès d'un véhicule aussi puissant enhardirait l'audace de nos ennemis, et que serait-ce si les citoyens ne se levaient que pour s'armer les uns contre les autres ?

Prenons en considération, Messieurs, les circonstances où nous sommes ; les moissons vont s'ouvrir de toutes parts ; est-ce là l'instant de jeter l'alarme dans les campagnes ; est-ce là l'instant de les priver des bras dont elles ont un si indispensable besoin ? Sachez, Messieurs, que celui qui prépare à l'armée ses greniers, et les magasins sans lesquels elle périrait, ne sert pas moins utilement sa patrie, que le soldat qui combat pour elle, et qu'inquiéter le cultivateur dans le moment présent, c'est peut-être par là même mettre la patrie en danger ; car, de deux choses l'une, ou votre levée d'hommes se complétera, ou elle ne se complétera pas. Si elle ne se complète pas, vous avez manqué votre but, et il nous sera impossible d'y revenir, parce que vous aurez employé votre plus grand comme votre dernier moyen. Si elle se complète, ce sera peut-être sans ordre, sans mesure, et toujours au grand détriment des campagnes. Je vois le laboureur privé des bras sur lequel il comptait, inquiet sur le sort des événements dont nos ennemis intérieurs ne manqueront pas de lui grossir encore le danger, substituer la faux à la faucille ; moissonner les grains à demi-mûrs, et les renfermer à la hâte encore verts et remplis d'eau : de là, deux inconvénients incalculables, le défaut d'abondance, et la mauvaise qualité des denrées ; et si ce moyen n'était pas contraire aux principes sacrés de la Constitution, j'aimerais mieux cent fois compléter l'armée par le sort, que par la formule proposée.

Messieurs, prévoyons, calculons tous les événements, avant de nous déterminer pour une mesure qui peut perdre comme sauver l'Etat. Je ne suis pas de ceux qui disent sans cesse : faites telle chose, et je vous répons du succès. Je le désire sans doute autant qu'eux ce succès, et je loue leur zèle patriotique ; mais je n'en crois pas moins qu'avant d'entreprendre, il faut peser mûrement les conséquences.

Je ne pense pas, Messieurs, tant que nous serons unis, que nous soyons dans un état de détresse qui nous force à proclamer que la patrie est en danger ; mais je crois que nous devons user promptement de tous les moyens qui sont en notre pouvoir, pour prévenir le danger de la patrie ; et le premier comme le principal, je le répète, c'est la réunion des sentiments.

Vous voulez avoir quatre cent cinquante mille hommes, dont quatre cent mille sont déjà décrétés ; eh bien ! décrétez la formation du surplus ; faites au peuple français une adresse énergique et touchante, par laquelle, en lui annonçant le nombre de nos ennemis, vous lui apprendrez la nécessité de compléter nos armées, et vous l'invitez à se réunir sous les drapeaux de la liberté.

Cette adresse, je la trouve dans l'envoi aux départements, du procès-verbal de cette séance à jamais mémorable qui doit servir d'exemple à tout l'Empire.

En attendant, contentons-nous de tenir l'ennemi en échec ; montrons-lui partout un front calme et ferme, une contenance fière ; assurons nos succès, rétablissons la subordination, faisons régner et maintenons l'harmonie, préparons nos camps, forgeons pour quatre cent cinquante mille hommes les armés qui nous manquent encore, aiguisons les sabres ; et quand il en sera temps, quand les moissons heureusement renfermées vous auront assuré d'abondantes subsistances, c'est alors que, s'il est nécessaire, vous ferez cette proclamation terrible à laquelle vous aurez préparé les citoyens ; c'est alors que tout deviendra soldat, et que, sans frapper la terre, vous trouverez plus de bras que

vous n'aurez d'armes, parce que chacun voudra combattre pour conserver ce qu'il aura recueilli : c'est alors que vous serez obligés de contenir plutôt qu'exciter le courage et l'enthousiasme. Messieurs, souvenons-nous qu'un général fameux, ami de l'humanité, sut avec moins de vingt mille Français, réduire, par une campagne habile, plus de quatre-vingt mille impériaux aguerris, et mettre en défaut l'expérience consommée de leur chef, et n'oublions jamais que notre force n'est que dans notre union et dans l'accord simultané de nos mouvements.

En me résumant, Messieurs, je crois qu'il serait prudent de prononcer, quant à présent, qu'il n'y a lieu à délibérer sur la proposition de proclamer que la patrie est en danger. Je demande qu'il soit fait une adresse aux Français, tendant à instruire la nation sur sa véritable position, et à exciter le recrutement sans éveiller la crainte ; que le projet portant une nouvelle levée de bataillons, et la formation d'un corps de réserve soit discuté, qu'il soit mis la plus grande activité dans les préparatifs nécessaires pour armer, équiper et mettre en état de guerre quatre cent cinquante mille hommes ; que les ministres soient tenus de rendre compte tous les trois jours au plus tard, et tous les jours, lorsque les circonstances l'exigeront, de notre véritable situation ; j'appuie au reste la motion reproduite nouvellement, et que j'ai faite il y a huit mois, d'envoyer sur les frontières des commissaires de l'Assemblée, non pas pour donner des ordres, ce qui n'appartient qu'au pouvoir exécutif, mais pour examiner le véritable état de nos forces, de notre position, de la disposition des esprits, et en rendre à l'Assemblée un compte certain qui puisse anéantir toute méfiance, et être enfin le régulateur de déterminations uniformes ; qu'enfin on continue la discussion sur les mesures à prendre dans l'état actuel des choses, et que l'on entende tous les orateurs avant de la fermer. Je demande aussi que l'Assemblée nationale, s'unissant au roi qui a manifesté son sentiment à cet égard, et cherchant à bannir tout sujet de dissension, prononce la cessation de toute recherche sur la malheureuse journée du 20, et lève la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris.

Louis Damourette, à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1792.

-----

Acte du Corps législatif.

Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières : tous ceux qui ont horreur de la liberté, s'arment contre notre Constitution.

Citoyens, la patrie est en danger !

Que ceux qui vont obtenir l'honneur de marcher les premiers pour défendre ce qu'ils ont de plus cher, se souviennent toujours qu'ils sont Français et libres ; que leurs concitoyens maintiennent, dans leurs foyers, la sûreté des personnes et des propriétés ; que les magistrats au peuple veillent attentivement ; que tous, dans un courage calme, attribut de la véritable force, attendent, pour agir, le signal de la loi, et la patrie sera sauvée.

-----

Adresse aux Français.

Citoyens,

Votre Constitution repose sur les principes de la justice éternelle ; une ligue de rois s'est formée pour la détruire, leurs bataillons s'avancent, ils sont nombreux, soumis à une discipline rigoureuse, et depuis longtemps exercés dans l'art de la guerre. Ne sentez-vous pas une noble ardeur enflammer votre courage ! Souffrirez-vous que des hordes étrangères se répandent comme un torrent

destructeur sur vos campagnes ! qu'elles ravagent vos moissons ! qu'elles désolent votre patrie par l'incendie et les cruautés ! en un mot, qu'elles vous accablent de chaînes teintes du sang de ce que vous avez de plus cher!

Nos armées ne sont point encore portées au complet, une imprudente sécurité a modéré trop tôt les élans du patriotisme ; les recrutements ordonnés n'ont pas eu un succès aussi entier que vos représentants l'avaient espéré. Des troubles intérieurs augmentent la difficulté de notre position, nos ennemis se livrent à de folles espérances qui sont pour vous un outrage :

Hâtez-vous, citoyens, sauvez la liberté et vengez votre gloire.

L'Assemblée nationale déclare que la patrie est en danger !

Cependant gardez-vous de croire que cette déclaration soit l'effet d'une terreur indigne d'elle et de vous ; vous avez fait le serment de vivre libres ou de mourir. Elle sait que vous le tiendrez, et elle jure de vous en donner l'exemple ; mais il ne s'agit pas de braver la mort, il faut vaincre : et vous le pouvez, si vous abjurez vos haines ; si vous oubliez vos dissensions politiques ; si vous vous ralliez tous à la cause commune: si vous surveillez avec une infatigable activité les ennemis du dedans ; si vous prévenez tous les désordres et les violences individuelles qui les font naître, si, assurant dans le royaume l'empire des lois, et répondant, par des mouvements réglés, à la patrie qui vous appelle, vous volez sur les frontières et dans nos camps, avec le généreux enthousiasme de la liberté, et le sentiment profond des devoirs de soldats citoyens.

Français, qui depuis quatre ans luttez contre le despotisme, nous vous avertissons de vos dangers, pour vous inviter aux efforts nécessaires pour les surmonter. Nous vous montrons le précipice ; quelle gloire vous attend quand vous l'aurez franchi ! Les nations vous contemplant ; étonnez-les par le déploiement majestueux de vos forces et d'un grand caractère ; union, respect pour les lois, pour les chefs, pour les autorités constituées, courage inébranlable, et bientôt la victoire couronnera de ses palmes l'autel de la liberté, et bientôt les peuples qu'on arme aujourd'hui contre votre constitution ambitionneront de s'unir à vous par les liens d'une douce fraternité : et bientôt consolidant, par une paix glorieuse, les bases de votre gouvernement, vous recueillerez enfin tous les fruits de la Révolution, et vous aurez préparé, par votre bonheur, celui de la postérité.

-----

L'Assemblée nationale à l'armée française !

Braves guerriers, l'Assemblée nationale vient de proclamer le danger de la patrie, c'est proclamer la force de l'Empire, c'est annoncer que bientôt la jeunesse française se portera sous les drapeaux de la liberté : vous l'instruirez à vaincre ; vous lui montrerez le chemin de là gloire. Au signal du danger de la patrie, vous sentez redoubler votre ardeur. Guerriers, que la discipline en dirige les mouvements ; elle seule garantit la victoire. Ayez ce courage calme et froid que doit vous donner le sentiment de vos forces. Une véritable armée est un corps immense mis en mouvement par une seule tête. Il ne peut rien sans une subordination passive de grade en grade, depuis le soldat jusqu'au général. Guerriers, imitez le dévouement de d'Assas et le courage du brave Pie. Méritez les honneurs que la patrie réserve à ceux qui combattent pour elle, ils seront dignes d'elle, dignes de vous.

N'oubliez pas que c'est votre constitution qu'on attaque. On veut vous faire descendre du rang glorieux des peuples libres. Eh bien, braves guerriers, il faut que la Constitution triomphe, ou que la nation française se couvre d'une honte ineffaçable ! De toutes parts vos concitoyens se disposent à vous seconder. N'en doutez pas, il n'est aucun Français qui balance, il n'en est aucun qui, dans ces jours de péril et de gloire, s'expose à déshonorer sa vie par une lâche et honteuse inaction. Qu'il serait malheureux, celui qui ne pourrait pas dire un jour à ses enfants, à ses concitoyens :

« Et moi aussi je combattais, quand notre liberté fut attaquée ; j'étais à la journée où les armes françaises triomphèrent de nos ennemis ; j'ai défendu les remparts de la ville qu'ils attaquèrent en vain ; et mon sang a coulé tel jour pour la patrie, la liberté, l'égalité. »

Assemblée nationale, 11 juillet 1792.